

## Nous ne voulons pas de chasse aux chômeurs

Lors de sa formation, le Gouvernement Verhofstadt bis a promis la création de 200.000 emplois. Aujourd'hui, à défaut d'en avoir créé un seul, le Gouvernement propose de mettre en place un « *contrôle renforcé des chômeurs* ». Le pointage serait supprimé d'ici la fin 2004 et remplacé par un mécanisme de contrôle personnalisé des chômeurs. Loin de constituer une aide à la recherche d'emploi, ce projet ferait planer la menace d'exclusion sur la grande majorité des chômeurs.

### Généraliser le risque d'exclusion

Si le projet du Ministre Vandebroucke devait être adopté, le chômeur (sauf les ALE, les temps partiels et, jusqu'en 2007, les plus de 50 ans) serait convoqué par l'ONEM pour un premier entretien après 15 à 21 mois de chômage. Le chômeur serait alors tenu d'apporter régulièrement la preuve qu'il fournit de façon continue « *suffisamment d'efforts pour trouver un emploi* ».

Dès ce moment, l'ONEM pourrait conditionner l'octroi des allocations à l'acceptation par le chômeur d'un « contrat », fixé par l'ONEM, qui porte sur les « *efforts du chômeur pour trouver de l'emploi* ». Le chômeur ne pourrait ni décider du contenu du « contrat » ni refuser de le signer, sous peine d'être exclu. Si, au terme de la procédure, « *l'ONEM estime qu'il n'a pas fourni assez d'efforts [...] il s'ensuivra une privation totale du droit aux allocations* ».

Comme chacun, nous sommes favorables à ce que l'on aide au mieux les chômeurs dans leurs démarches de recherche d'emploi. Mais, pour nous, la condition pour bénéficier du droit au chômage doit rester le critère objectif de la disponibilité pour le marché du travail, d'être prêt à accepter tout emploi convenable.

Au contraire, le projet du Ministre Vandebroucke introduirait une nouvelle condition, floue et subjective, pour l'octroi des allocations. Le maintien ou le retrait des allocations dépendrait de l'appréciation faite par l'ONEM du caractère « suffisant » ou « insuffisant » des « efforts de recherche d'emploi » effectués par le chômeur. Nous estimons qu'un tel dispositif contredirait le principe même de la sécurité sociale et soumettrait ainsi à une appréciation arbitraire l'accès à un droit fondamental, reconnu au sein même de notre Constitution.

Le projet d'arrêté du Ministre Vandebroucke présuppose a priori le chômeur de « mauvaise foi », lui fait porter la responsabilité de sa situation de chômage et lui impose la charge de prouver à tout moment qu'il mérite son droit aux allocations. Il est pour nous évident que, comme l'a avoué Vincent Van Quickenborne, Secrétaire d'Etat à la simplification administrative, si ce projet est adopté « *il y aura beaucoup plus d' exclusions qu' avant*(1).

### C'est l'emploi qui est indisponible

Il ne nous paraît pas nécessaire d'ajouter de nouvelles dispositions de contrôle de la disponibilité des chômeurs pour le marché du travail. La réglementation actuelle prévoit déjà de lourdes sanctions (1 à 52 semaines sans toucher d'allocations de chômage) pour les

chômeurs qui refusent un emploi ou une formation. En 2003, sur plus de 460.000 demandeurs d'emplois inoccupés, plus de 20.000 exclusions et sanctions ont été prononcées ... Ne serait-ce pas « assez »?

Aujourd'hui, le problème de l'emploi n'est pas celui de la disponibilité des chômeurs. Il n'y a qu'une offre d'emploi pour 16 demandeurs en Belgique et une pour 32 demandeurs en Wallonie. Notre pays a besoin de création d'emplois et non d'une amélioration des statistiques alimentée par le risque d'exclusion de dizaines de milliers de personnes ! Il a besoin que l'on s'attaque au chômage plutôt qu'aux victimes du chômage.

En multipliant les exclusions, le projet de « chasse aux chômeurs » mettrait l'ensemble des travailleurs en concurrence avec une multitude de sans-droits, poussant ainsi chacun à accepter des conditions de travail toujours plus précaires et dégradées (intérim, temps partiel...) pour un salaire toujours plus bas et avec de moins en moins de protection sociale (faux indépendants etc.). Il s'agit d'une atteinte majeure à nos droits à la sécurité sociale qui concerne chacun.

Avec d'autres, nous avons constitué la plate-forme [www.stopchasseauxchomeurs.be](http://www.stopchasseauxchomeurs.be) pour, ensemble, contribuer à porter ce débat dans l'opinion publique. Nous invitons tous ceux et celles qui veulent un XXI<sup>e</sup> siècle plus juste et solidaire à y joindre leurs voix pour la défense de la sécurité sociale et plus particulièrement à demander la création d'emplois de qualité et le retrait de ce projet de « chasse aux chômeurs ».

**Thierry Bodson** (Secrétaire régional FGTB de la Liège-Huy-Waremme), **Philippe Paermentier** (Responsable national des Travailleurs sans emploi - CSC), **Stéphane Desgain** (Porte-parole d'ATTAC Wallonie -Bruxelles) , **Dan Van Raemdonck** (Président de la Ligue des Droits de l'Homme), **Henri Solé** (Président du Collectif solidarité contre l'exclusion) (2)

(1) in De Financieel Economische Tijd, 16.07.2003

(2) L'ensemble des signataires sont membres, aux côtés de 80 autres associations et organisations ainsi que de 7000 signataires à titre individuel de la plate-forme « [www.stopchasseauxchomeurs.be](http://www.stopchasseauxchomeurs.be) »